



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Loire

Question écrite n° 12986

#### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les repercussions ecologiques du programme de construction de quatre barrages sur le cours de la Loire. En effet, l'EPALA (Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents) prévoit, d'ici à 1991, la construction de quatre barrages, premiers ouvrages d'une serie d'aménagements. La facture de ces aménagements gigantesques s'eleve a pres de trois milliards de francs. La construction de ces barrages est un processus irreversible aux consequences tres graves sur l'environnement, notamment par l'eutrophisation et le marnage des berges. La vie, le site et principalement la faune de la Loire sont gravement menaces. Il parait donc tout a fait indispensable qu'une etude d'impact global soit engagee, avec un moratoire de trois ans et qu'aucune decision ne soit prise avant d'en connaitre les resultats. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser s'il compte repondre favorablement a cette demande.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les grands principes de l'aménagement de la Loire et de ses affluents ont ete definis par le rapport de l'ingenieur general Chapon en 1979, qui prevoyait la realisation des diverses operations pour lutter contre les crues dommageables et les etiages severes dans le respect du patrimoine liegerien et de l'environnement en general. Sur ces bases ont ete realises deux premiers ouvrages : le barrage de Naussac (1984) sur un affluent de l'Allier, destine au soutien des etiages de l'Allier, et le barrage de Villerest (1985) sur la Loire en amont de Roanne, destine a contribuer au soutien des etiages et a l'ecretement des crues de la Loire. Par ailleurs, les programmes regionaux de confortement des levees de la Loire ont ete developpes par l'Etat et les collectivites locales. En 1988, le projet de Serre de la Fare a ete soumis a l'enquete publique prealable a la declaration d'utilite publique, laquelle a ete prononcee le 11 fevrier 1989, les reponses techniques aux observations formulees sur ce projet ayant ete apportees. D'une maniere generale, afin de repondre a l'ensemble des preoccupations exprimees sur le devenir de la Loire, le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement et de la prevention des risques technologiques et naturels majeurs, a defini un processus de reequilibrage du programme d'aménagement entre les differents objectifs qui lui ont ete assignes. Le retablissement de l'equilibre et de la dynamique du programme se fonde sur un ensemble d'actions complementaires en cours d'etude : l'organisation de la concertation avec les associations qui sont invitees a faire realiser leurs propres etudes d'expertise ; la realisation d'une etude globale d'environnement analysant les effets du programme dans son ensemble ; l'actualisation et l'approfondissement des propositions du rapport de l'ingenieur general Chapon ; l'etude des modalites de constitution d'un observatoire des milieux ligeriens, outil de suivi et d'information et la definition d'un programme de protection et de valorisation des milieux naturels. Le secretaire d'Etat considere donc que l'annee 1989 est consacree a la realisation et a l'analyse de ces differentes etudes et, sur la base de celles-ci, a la poursuite de la concertation avec l'ensemble des partenaires interesses.

#### Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12986

**Rubrique** : Cours d'eau, etangs et lacs

**Ministère interrogé** : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

**Ministère attributaire** : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2213